

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 6 MARS 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 6 mars 2017 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Six (6) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Jacques Trépanier, conseiller, est absent et son absence est motivée.

**LECTURE ET ADOPTION  
DE L'ORDRE DU JOUR  
2017-03-43**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 des séances extraordinaires du 13 février 2017 et du 2 mars 2017
- 4- Dépôt du procès-verbal de la journée d'enregistrement du 2 mars 2017 concernant les règlements numéro 751 et 752
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Correspondances
- 7- Affectation – Soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés
- 8- Acceptation d'une offre de financement de 457 600\$ concernant les règlements d'emprunt numéro 685, 691, 738, 739 et 740
- 9- Modifications aux règlements d'emprunt numéro 685, 691, 738, 739 et 740
- 10- Autorisation de transfert des dossiers de vente pour défaut de paiement de taxes
- 11- Avis de motion – Règlement relatif à la constitution d'un service de sécurité incendie
- 12- Demande de soumissions pour le marquage de chaussée et la réfection des façades de l'hôtel de ville et de la Place sociocommunautaire
- 13- Programmation de travaux révisée version mars 2017 - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
- 14- Autorisation de signature d'une entente avec Actions communautaires et bénévoles
- 15- Autorisation de signature d'une entente avec la FADOQ
- 16- Autorisation de signature d'une entente avec Local Action-jeunes (maison des jeunes)
- 17- Nomination d'un directeur du service incendie
- 18- Nominations au Comité consultatif d'urbanisme
- 19- Dérogation mineure – 610, 2e rue, lot 3 348 518 du cadastre du Québec
- 20- Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lot 3 349 369 du cadastre du Québec
- 21- Commande de plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice
- 22- Période d'information
- 23- Période de questions
- 24- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Duchemin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
6 FÉVRIER 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 FÉVRIER  
2017 ET DU 2 MARS 2017  
2017-03-44**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et des séances extraordinaires du 13 février 2017 et du 2 mars 2017 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 février 2017 et des séances extraordinaires du 13 février 2017 et du 2 mars 2017 soient adoptés.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA JOURNÉE D'ENREGISTREMENT  
DU 2 MARS 2017 CONCERNANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO  
751 ET 752  
2017-03-45**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la journée d'enregistrement tenue le 2 mars 2017 concernant les règlements d'emprunt numéro 751 et 752 et indique qu'aucune personne n'est venue signer le registre à cette fin.

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2017-03-46**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 97,50 \$ pour l'année 2016 et une somme de 324 196,54 \$ pour l'année 2017.

Adoptée

**CORRESPONDANCES  
2017-03-47**

P-01 Ministère de la Sécurité publique  
Monsieur Sébastien Doire

**SUJET : PROJET DE RÈGLEMENT PROCÉDURES D'ALERTE  
ET MOYENS DE SECOURS MINIMAUX**

Pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre majeur réel ou imminent, le gouvernement vient de dévoiler le contenu d'un projet de règlement qui détermine les procédures d'alerte et de mobilisation ainsi

que les moyens de secours minimaux que toute municipalité locale doit s'assurer d'avoir sur son territoire avant l'entrée en vigueur d'un premier schéma de sécurité civile le liant.

P-02 Monsieur Michel Morin  
Président de Mont-Carmel en fête 2017

**SUJET : DÉMISSION AU POSTE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
EXÉCUTIF ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

P-03 Gouvernement du Québec  
Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Le ministre de la Sécurité publique  
Le ministre responsable de la région de Montréal

**SUJET : FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT  
DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

Les travaux de renouvellement de conduites du rang Saint-Louis Ouest sont admissibles à une aide financière de 2 344 450 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 2 824 642 \$ dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. L'aide financière provenant du gouvernement du Québec sera de 932 129 \$.

P-04 MAPAQ

**SUJET : PROGRAMME DE CRÉDIT D TAXES FONCIÈRES  
AGRICOLES (PCTFA)**

Le 3 février dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, monsieur Laurent Lessard, a annoncé que le gouvernement du Québec mettait un terme à la réforme du PCTFA annoncée le 17 mars 2016 devant s'appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le MAPAQ ne fournira aucun nouveau fichier d'indication de paiement et, dans tous les cas, il procédera aux ajustements directement auprès des propriétaires fonciers.

P-05 Développement économique Canada  
Monsieur Stéphane Dufour, directeur principal  
Développement d'affaires et infrastructures

**SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE  
DU DEUXIÈME APPEL DE PROPOSITIONS DE  
PROJETS DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES  
COMMUNAUTAIRES DE CANADA 150 (PIC 150)**

Suite à notre demande du 6 juillet 2016 dans le cadre du sujet en titre, l'Agence ne peut autoriser une demande financière pour ce projet.

#### **AFFECTATION – SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS 2017-03-48**

Considérant que lors du refinancement des règlements 685 et 691, le solde disponible des règlements d'emprunt fermés sera affecté au refinancement desdits règlements par l'émission de 457 600,00 \$ du 14 mars 2017 pour les sommes suivantes :

Règlement 685 : 1 670,00 \$  
Règlement 691 : 6 110,00 \$

Considérant que la municipalité va effectuer un refinancement desdits règlements.

Considérant la disponibilité de 7 780,00 \$ du solde des règlements d'emprunt fermés.

Considérant que les sommes seront prises en compte lors du refinancement le 14 mars 2017.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'affectation de 7 780,00 \$ du solde des règlements d'emprunt fermés au refinancement des règlements 685 et 691.

Adoptée

**ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE FINANCEMENT DE 457 600\$  
CONCERNANT LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO  
685, 691, 738, 739 ET 740  
2017-03-49**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2017 au montant de 457 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 685, 691, 738, 739 et 740. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>37 000 \$</b>	<b>2,34000 %</b>	<b>14 mars 2018</b>
<b>37 800 \$</b>	<b>2,34000 %</b>	<b>14 mars 2019</b>
<b>38 800 \$</b>	<b>2,34000 %</b>	<b>14 mars 2020</b>
<b>39 600 \$</b>	<b>2,34000 %</b>	<b>14 mars 2021</b>
<b>304 400 \$</b>	<b>2,34000 %</b>	<b>14 mars 2022</b>

- Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

**MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO  
685, 691, 738, 739 ET 740  
2017-03-50**

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel souhaite emprunter par billet un montant total de 457 600 \$ :

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
685	43 045 \$
691	247 090 \$
738	71 400 \$
739	78 645 \$
740	17 420 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- Qu'un emprunt par billet au montant de 457 600 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro 685, 691, 738, 739 et 740 soit réalisé.
- Que les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier.
- Que les billets soient datés du 14 mars 2017.
- Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement.
- Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2018</b>	<b>37 000 \$</b>
<b>2019</b>	<b>37 800 \$</b>
<b>2020</b>	<b>38 800 \$</b>
<b>2021</b>	<b>39 600 \$</b>
<b>2022</b>	<b>40 700 \$ (à payer en 2022)</b>
<b>2022</b>	<b>263 700 \$ (à renouveler)</b>

- QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 691, 738, 739 et 740, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

**AUTORISATION DE TRANSFERT DES DOSSIERS  
DE VENTES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES  
2017-03-51**

Considérant l'article 1022 du Code municipal relatif à la vente et à l'adjudication des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que le

conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel approuve l'état des taxes impayées pour les années d'imposition 2015 et postérieures et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy à transmettre l'état des taxes à la MRC des Chenaux.

Adoptée

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN SERVICE DE  
SÉCURITÉ INCENDIE  
2017-03-52**

Madame la conseillère Line Lecours donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un nouveau règlement relatif à la constitution d'un service de sécurité incendie.

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉE ET  
LA RÉFECTION DES FAÇADES DE L'HÔTEL-DE-VILLE ET DE LA  
PLACE SOCIOCOMMUNAUTAIRE  
2017-03-53**

Considérant les différents travaux à réaliser au cours de la période estivale 2017.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que soit autorisé le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, à effectuer des demandes de soumissions sur invitation pour le marquage de chaussée de l'année 2017 et pour la réfection des façades de l'Hôtel-de-Ville et de la Place sociocommunautaire.

Adoptée

**PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE VERSION MARS 2017  
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA  
CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018  
2017-03-54**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et

mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC  
ACTIONS COMMUNAUTAIRES ET BÉNÉVOLES  
2017-03-55**

Considérant la prochaine occupation de la Place sociocommunautaire par l'organisme Actions communautaires et bénévoles de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que cette entente a pour but entre autres d'encadrer le rôle et les responsabilités de chacun.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que monsieur le maire, Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Danny Roy, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel une entente avec Actions communautaires et bénévoles concernant l'occupation de la Place sociocommunautaire.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC  
LA FADOQ  
2017-03-56**

Considérant la prochaine occupation de la Place sociocommunautaire par la FADOQ de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que cette entente a pour but entre autres d'encadrer le rôle et les responsabilités de chacun.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que monsieur le maire, Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Danny Roy, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel une entente avec la FADOQ concernant l'occupation de la Place sociocommunautaire.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC  
LOCAL ACTION-JEUNES (MAISON DES JEUNES)  
2017-03-57**

Considérant la présente occupation du Centre Jacques-Gauthier par l'organisme Local action-jeunes (maison des jeunes).

Considérant que cette entente a pour but entre autres d'encadrer le rôle et les responsabilités de chacun.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que monsieur le maire, Luc Dostaler et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Danny Roy, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel une entente avec Local action-jeunes (maison des jeunes) concernant l'occupation du Centre Jacques-Gauthier.

Adoptée

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE  
2017-03-58**

Considérant que monsieur Yves Landry occupe le poste de directeur du service incendie de manière intérimaire depuis le 21 novembre 2016 et que cet intérim a été confirmé par résolution du conseil à sa séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

Considérant qu'il manque quelques formations à monsieur Yves Landry afin de compléter la formation d'officier afin d'exercer la fonction de directeur de service incendie.

Considérant qu'un délai est prévu dans la législation actuelle afin de compléter ladite formation après une nomination.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que monsieur Yves Landry soit nommé directeur du service incendie sous réserve de réussite, dans un délai de deux (2) ans, de la formation requise afin de pouvoir exercer comme directeur.

Adoptée

**NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
2017-03-59**

Considérant l'échéance du mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme.



En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que les personnes suivantes soient nommées comme membres du Comité consultatif d'urbanisme.

<b>NOMS</b>	<b>TERME</b>
Monsieur Richard Giguère	2 ans
Monsieur Yves Massicotte	1 an

Adoptée

**DÉROGATION MINEURE  
610, 2<sup>e</sup> RUE, LOT 3 348 518 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
2017-03-60**

Considérant la demande de dérogation mineure relativement à la propriété du 610, 2<sup>e</sup> rue, lot 3 348 518 du cadastre du Québec.

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Considérant l'avis public donné mentionnant que le conseil municipal entendrait les personnes intéressées et prendrait une décision à sa séance ordinaire du 6 mars 2017.

Considérant que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et que cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme et de la réglementation municipale.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que soit autorisée la dérogation mineure touchant la propriété du 610, 2<sup>e</sup> rue, lot 3 348 518 du cadastre du Québec, qui a pour effet de diminuer la marge de recul latérale gauche du garage attenant existant à 1,86 m au lieu de 2 m.

Adoptée

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION  
DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC  
LOT 3 349 369 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
2017-03-61**

Considérant la demande adressée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 349 369 du cadastre du Québec.

Considérant l'étude du dossier par le service d'urbanisme soumise au conseil municipal.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que la demande pour le l'aliénation (morcellement d'un ensemble de lots) du lot 3 349 369 du cadastre du Québec, soit appuyée, celle-ci étant conforme à la réglementation municipale.

Adoptée

**COMMANDE DE PLANTS VIA L'ASSOCIATION FORESTIÈRE  
DE LA VALLÉE DU ST-MAURICE  
2017-03-62**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Guy-Luc Beaupré, responsable des communications, de la culture et des loisirs à commander des plants via l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice, dans le cadre du MAF 2017 et d'assurer la gestion du projet en lien avec la distribution des plants.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE  
2017-03-63**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Duchemin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20h35.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---